Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_177-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24/11/2025
Délibération n°10

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-quatre novembre à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi dix-sept novembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	57
Vote	
Pour	57
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, donne Pouvoir à Jérôme RICORDEL, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE, Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Jean-Luc LEVESQUE, délégué de Pipriac, Denis HUET, délégué de Rieux, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Bernard RYO, Maire de Béganne

Secrétaire de séance : Daniel GLOUX

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – RECTIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX DECISIONS MODIFICATIVES 2025

Annexe : Mouvements de crédits

La présente délibération a pour objet de procéder à une rectification de forme, sans impact budgétaire, de la délibération CC_2025_139 du 22/09/2025 relative aux décisions modificatives.

Rapport de Monsieur Daniel BARRE, Vice-président

Lors de sa séance du 22 septembre 2025, le Conseil communautaire a adopté des décisions modificatives.
Pour des raisons de lisibilité, les mouvements de crédits ont été indiqués dans une annexe de la délibération.
Les services préfectoraux ont demandé de procéder à une rectification de la délibération, afin d'intégrer dans le corps de la délibération une synthèse des mouvements de crédits opérés.
La présente délibération vise à reprendre ces préconisations. Cette modification reprend simplement les mouvements de crédits votés, en les présentant différemment.
Les modifications intervenues sont synthétisées ci-dessous. Le détail est présenté en annexe (annexe identique à celle de la délibération CC_2025_139).

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_177-DE

Budget Administration générale

Section	Dépenses		Recettes	
	Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Investissement	16	74 000,00 €	13	10 000,00 €
	20	- 244 000,00 €	27	74 000,00 €
	204	254 000,00 €		
Total investissement		**84 000,00 €**		**84 000,00 €**
Fonctionnement	011	369 729,00 €	70	32 000,00 €
	012	20 450,00 €	731	300 000,00 €
	65	233 000,00 €	74	298 179,00 €
	67	7 000,00 €		
Total Fonctionnement		**630 179,00 €**		**630 179,00 €**

Budget Gestion des déchets

Section	Dépenses		Recettes	
	Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Investissement	27	5 000,00 €	040	220 000,00 €
			16	- 215 000,00 €
Total investissement		**5 000,00 €**		**5 000,00 €**
Fonctionnement	042	228 019,70 €		
	67	- 228 019,70 €		
Total Fonctionnement		**- €**		**- €**

Budget Eau potable

Section	Dépenses		Recettes	
	Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Investissement				
	041	160 000,00 €	040	150 000,00 €
	21	150 000,00 €	041	160 000,00 €
Total investissement		**310 000,00 €**		**310 000,00 €**
Fonctionnement	042	150 000,00 €	70	156 700,00 €
	67	6 700,00 €		
Total Fonctionnement		**156 700,00 €**		**156 700,00 €**

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_177-DE

Budget Assainissement

Section	Dépenses		Recettes	
	Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Investissement	*Pas de mouvement de crédits sur la section d'investissement*			
Total investissement		**- €**		**- €**
Fonctionnement	011	210 043,00 €	042	215 043,00 €
	68	5 000,00 €		
Total Fonctionnement		**215 043,00 €**		**215 043,00 €**

VU la délibération CC_2025_139 du Conseil communautaire du 22 septembre 2025 ;

VU la demande des services préfectoraux d'une modification de la présentation de la délibération du 22 septembre 2025 susmentionnée ;

VU l'avis favorable de la commission des finances, en date du 13 novembre 2025 ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de prendre acte des mouvements de crédits intervenues par décisions modificatives, conformément au rapport ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 57 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 24/11/2025

Le Secrétaire de séance,
Daniel GLOUX

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34